

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 22 février 2019 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE DU 8 FÉVRIER 2019

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 08 février 2019.

2. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE TABLETTES POUR LES VÉHICULES – LANCEMENT PROCÉDURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de 150 tablettes pour les véhicules" suivant la procédure de passation choisie (procédure ouverte) ; De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 28 mars 2019 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53.

3. MARCHÉ PUBLIC – ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DIVERS – LANCEMENT PROCÉDURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer le marché n° 2019/002 relatif à l' "Achat de matériel informatique" ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, article 351/742-53.

4. RÉPARATION AMBULANCE DE CLERMONT – BON DE COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de valider le bon de commande pour la réparation de l'ambulance de Clermont, pour un montant de 3.401,16 € TTC ; de présenter cette décision au Conseil de zone pour ratification.

5. DÉPLACEMENT CODIS – DÉCLARATION DE CRÉANCE – MISE AU POINT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas accepter la déclaration de créance d'un agent.

6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ALLOCATION POUR DIPLÔME – ADAPTATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de stopper immédiatement le paiement d'allocations pour diplômes non légales et de récupérer le paiement indû par une proposition éventuelle d'étalement aux agents concernés.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – PROFESSIONNALISATION DE SERGENTS – DÉSIGNATION DU JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'annuler sa décision n°4 du 18 janvier 2019 désignant les membres du jury pour les épreuves de professionnalisation au grade de sergent ; De désigner comme suit les membres du jury pour les épreuves de professionnalisation au grade de sergent : 1 officier de la zone DINAPHI : le Capitaine Marc LEONARD ; 2 officiers d'une autre zone : le Major Pierre MINNAERT (NAGE) et le Major François HENRY (ZOHE) ; 1 membre du Collège de zone : Arnaud ALLARD ; La Directrice administrative, Mme Sandrine DUMONT.

8. DEMANDE DE CONSULTATION D'UN DOSSIER

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder à un agent l'autorisation de consulter le dossier de professionnalisation d'un capitaine de 2015 (décisions des Conseil et Collège de zone, courrier reçu du plaignant), à l'exception des documents à caractère personnels des candidats.

Par le collège,

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

